

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 27 JUILLET 2024

Le 27 juillet 2024 à 8 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MARLHES se sont réunis à la Mairie, Salle du Conseil, après avoir été convoqués dans les délais légaux le 22 juillet 2024.

**PRESENTS** : CHORAIN Jean-François, PIOT Michelle, EPALLE Daniel, DURIEU Françoise, DEBARD Béatrice, LEGER Sébastien, GRANGE Aurélie, GUILLAUME Chris, ROYON Frédéric, BERTHAIL Angélique, EPALLE Sandrine, BOYER Carole, PEYRARD Olivier

**SECRETAIRE** : BERTHAIL Angélique

Jean-François CHORAIN, maire, ouvre le conseil municipal en proposant l'approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2024. Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité. Le déroulement de l'ordre du jour peut débuter.

## I- RENOUELEMENT DE LA CHAUDIERE BOIS (DU HAUT)

Mr le Maire rappelle le transfert de compétence de la commune au SIEL-TE Loire de son réseau de chaleur. Dans ce cadre, Le SIEL est chargé des études et prend en charge la réalisation des travaux.

Par convention, le SIEL est propriétaire de la chaufferie pendant encore 13 ans, la convention prenant fin en 2036, il en assure l'entretien et la loue à la commune. Du fait de sa vétusté, la chaudière bois du haut existante doit être remplacée. Installée en 2001, la chaudière dysfonctionne fréquemment et nécessite l'utilisation du Gaz, une énergie plus coûteuse pour palier à ce mauvais fonctionnement.

Le coût du projet est estimé à **350 000 € HT**. Des subventions pourront être obtenues par le SIEL qui les perçoit, en lieu et place de la commune : de l'ADEME (prime Chaleur d'Avenir) et du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes.

*La réalisation du projet va entraîner une **révision du prix de chaleur sur l'abonnement (R2)** à la hausse. Le montant et la répartition du R2 sera alors réévalué en fonction du chantier et des subventions obtenues. Cependant, le renouvellement de la chaudière, avec à terme la diminution de l'utilisation du Gaz, devrait diminuer le coût de l'énergie (R1) pour les abonnés.*

Après étude des travaux par le SIEL, le dossier sera soumis à la commune avant exécution.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité, de demander au SIEL-TE Loire d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de réalisation de la chaufferie au bois dans les conditions précédemment exposées, **S'ENGAGE** à payer au SIEL les factures de vente de chaleur correspondantes et **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

## II- VENTE TERRAINS A BATIR

Mr le Maire rappelle la délibération du 23 Mars 2024 l'autorisant à négocier la vente d'environ 6 000 m2 de la parcelle F115 sur le Chemin des Templiers, en fonction des propositions et projets présentés, pour un montant minimum de 120 000 €.

Il précise qu'à ce jour, une seule offre est parvenue en Mairie et présente la proposition d'achat de M. Nicolas BORNE intéressé par l'acquisition de deux terrains issus de cette parcelle : le premier d'environ 900 m2 pour lui-même et le second d'environ 4 250 m2 pour la société Borne Immobilier, avec une proposition d'achat de 138 000 € pour l'ensemble.

L'avis des domaines du 7 Juin 2024 sur la valeur vénale du terrain à bâtir est de 26,50 € le m2.

*La question des mesures de publicité est posée afin de savoir si l'information a été accessible à tous. L'information aux acquéreurs potentiels a eu lieu par voie d'affichage de la délibération du 23 mars 2024. Il est rappelé également que 2 lots sont encore disponibles à la vente au lotissement des Frênes. Les demandes d'autorisation d'urbanisme susceptibles d'être déposées sur ces parcelles seront instruites suivant les règles du PLU en vigueur et toute autre réglementation pouvant s'appliquer, le cas échéant. Des conditions d'aménagement plus encadrées comme celles prévues dans le règlement du lotissement des Frênes ne seront en revanche pas possibles en l'absence d'un permis d'aménager.*

Après en avoir délibéré par 3 Contre et 9 Pour (1 abstention), le Conseil Municipal **APPROUVE** la vente des terrains précités issus de la parcelle F115 à M. Nicolas BORNE et à la société Borne Immobilier pour 138 000 €. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

## III- PARTICIPATION FINANCIERE COMMUNALE POUR DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible d'apporter une aide financière aux administrés pour la destruction de nids de frelons asiatiques chez les particuliers. La commune de Jonzieux, à titre d'exemple, a déjà mis en place ce type d'aide.

Il est proposé de prendre en charge 50% de la facture TTC présentée par le particulier pour la destruction du nid, dans la limite de 100 €. Un montant maximal annuel de 800 € sera alloué sur le budget communal pour la destruction des nids de frelons asiatiques. Le demandeur devra fournir la facture acquittée ainsi que le rapport d'intervention de l'entreprise.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **APPROUVE** la prise en charge par la commune, dans les conditions exposées précédemment, des frais engagés par les particuliers pour la destruction des nids de frelons asiatiques présents sur leurs propriétés, et **AUTORISE** Mr le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

## IV- DECISIONS MODIFICATIVES TOUS BUDGETS

### Budget Eau – DM N°1 Virements de crédits

Pour règlement des dépenses de pose des compteurs en télérelève et ajustement de la provision pour créances douteuses.

Section	Chapitre	Article	Nature	Montant
Investissement Dépenses	21	2156	Matériel spécifique d'exploitation	+ 4 500 €
Investissement Dépenses	23	2315	Travaux renouvellement Route de Jonzieux	- 4 500 €
Fonctionnement Dépenses	68	6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	+ 800 €
Fonctionnement Dépenses	011	6061	Fournitures non stockables	- 800 €
<b>Total</b>				<b>0 €</b>

### Budget Assainissement – DM N°1 Virements de crédits

Pour ajustement de la provision pour créances douteuses,

Section	Chapitre	Article	Nature	Montant
Fonctionnement Dépenses	68	6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	+ 600 €
Fonctionnement Dépenses	011	6061	Fournitures non stockables	- 600 €
<b>Total</b>				<b>0 €</b>

### Budget Maison de Santé – DM N°1 Virements de crédits

Pour ajuster le compte 002 (*résultat d'exploitation reporté*) au résultat de clôture de l'exercice 2023,

Section	Chapitre	Article	Nature	Montant
Fonctionnement Recettes	002	002	Résultat d'exploitation reporté	- 0,03 €
Fonctionnement Recettes	75	752	Revenus des immeubles	+ 0,03 €
<b>Total</b>				<b>0 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **APPROUVE** l'ensemble de ces modifications.

## V- QUESTIONS DIVERSES

### - Projet d'extension du réseau d'eau potable à la Périnière

Les habitants de la Route de Chaussitre ayant fait une demande pour un raccordement au réseau communal d'eau potable, la commune a étudié un projet d'extension pour alimenter de façon gravitaire 4 habitations du hameau de la Périnière. Pour rappel, nous avons abandonné la collaboration avec la société SOBECA (Conseil Municipal du 22 Juin 2024).

Lors de la rencontre avec les élus de St-Régis-du-Coin le 5 juillet dernier, ils nous ont présenté leur projet : il consiste à construire un réservoir d'eau potable à Chaussitre se raccordant à l'interconnexion avec le réseau du Syndicat des Eaux de la Semène créée en 2013 (à l'initiative des communes de Marlhès, Saint Genest Malifaux et Saint Romain les Atheux).

Dans cette hypothèse, la commune de Marlhès a demandé à inclure dans l'étude du projet, l'alimentation potentielle du hameau de Montaron et donc de dimensionner les ouvrages en conséquence.

Dans ce contexte et avant d'engager des travaux éventuels d'extension du réseau d'eau à la Périnière, il ressort des échanges en séance qu'une étude globale de l'alimentation du secteur est nécessaire. Sylvain DUMOND du bureau SICC VRD, qui travaille actuellement sur le projet de St-Régis-du-Coin, sera consulté pour une mission d'étude en deux tranches :

\*une première tranche, pour l'extension du réseau AEP La Périnière par le bas tel qu'envisagé initialement

\*une seconde tranche d'alimentation du secteur de Montaron, en lien avec le projet de réservoir à Chaussitre

étant entendu que l'extension de la Périnière pourrait, à l'avenir, s'intégrer à l'alimentation de Montaron.

### - Point sur l'avancement du chantier route de Jonzieux

Les travaux route de Jonzieux touchent à leur fin. L'enrobé de la route départementale est programmé les 29-30 juillet et 1<sup>er</sup> août. Ils vont se poursuivre par la réalisation des séparatifs en partie privée, l'aménagement des abords, l'achèvement de la chicane, la signalisation ainsi que le démarrage de la tranche du Pied des Saints.

- Le dépôt du permis de construire pour le bâtiment des Primevères est imminent.

- Prochaine consultation des établissements bancaires pour un emprunt pour le financement des travaux Eau et Assainissement Route de Jonzieux et Pied des Saints.

- À la suite des télérelèves pour établir les factures d'eau, quelques signalements sur des relevés anormalement élevés. En cas de fuite dans le domaine privé (après le compteur), une partie du dépassement peut être pris en compte à condition que l'abonné puisse prouver la réparation par un professionnel (facture à l'appui).

- Organisation du forum des associations le Samedi 31 août de 9 h à midi

La secrétaire, Angélique BERTHAIL



Le Maire, Jean-François CHORAIN

